

économie

Grippe A : la continuité s'impose



Face à la menace que représente l'arrivée d'une épidémie de grippe A en terme d'absentéisme, le gouvernement exhorte les entreprises à mettre en place des plans de continuité d'activité afin de limiter les effets économiques.

L'absentéisme est de longue date un ennemi de la performance industrielle et l'on sait aujourd'hui chiffrer avec une précision correcte les effets des épidémies saisonnières sur l'économie. Dans ce contexte, il est compréhensible que la « promesse » d'une vague pandémique de grippe de nouvelle facture (H1N1) inquiète nos politiques et les conduise à la mise en place d'un plan gouvernemental anti-grippe A, et ce, même si le virus est (pour le moment du moins) relativement bénin. Il faut dire que, l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire) suggère de tabler sur un absentéisme pouvant atteindre 25 % pendant 8 à 12 semaines avec un pic à 40 % durant les 2 semaines de pointes de la vague pandémique. Selon la circulaire DGT2009/16 de juillet 2009 : « Ces chiffres constituent toutefois des valeurs majorantes, toutes causes d'absentéisme confondues, qui ne

devraient a priori pas être dépassées pour des entités employant des effectifs supérieurs à la centaine de personnes ».

En raison de ce risque élevé de pandémie de grippe A, le gouvernement français incite fortement les entreprises à mettre en place des Plans de Continuité de l'Activité (PCA).

Cette démarche préventive implique de la part des dirigeants des entreprises d'édicter des règles de fonctionnement propres à la période de crises.

Des risques à prendre en compte

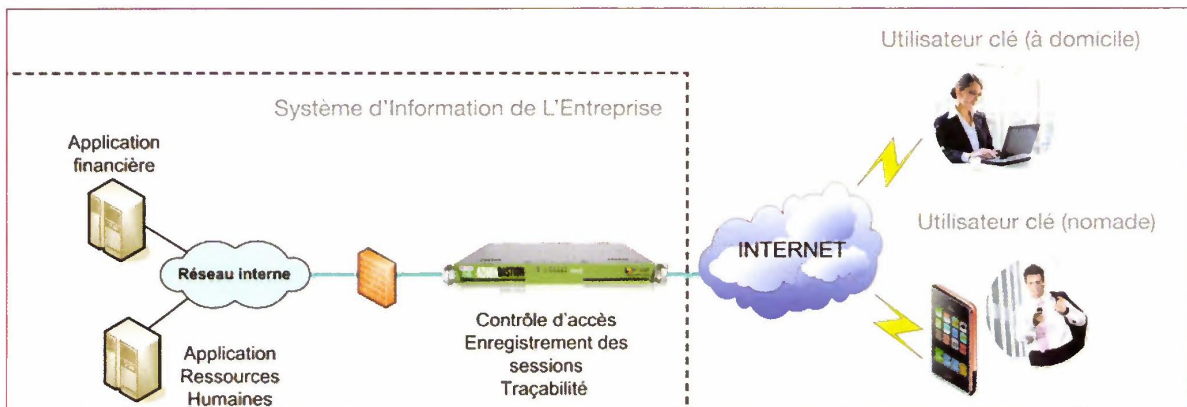
Les services de l'Etat attirent l'attention sur les perturbations qui accompagneront le passage au niveau 5/B et 6 de la situation

sanitaire. Nous avons évoqué la première qui concerne la diminution des effectifs présents sur les lieux de travail, il faut y ajouter :

- l'indisponibilité simultanée de plusieurs dirigeants, responsables ou spécialistes,
- des difficultés d'approvisionnement et la défaillance de fournisseurs et sous-traitants,
- la dégradation de services stratégiques comme l'énergie, les communications, les transports...
- la perturbation des circuits financiers et la réduction des disponibilités financières...

Certains points de la note tournent presque au film catastrophe relevant des risques d'annulation de commandes, des mesures de contrôles aux frontières, l'interruption de liaisons internationales avec en corollaire la perturbation des importations et des exportations... Bref que des facteurs de pertes de performances qui pourraient affecter des industriels déjà malmenés par la crise économique actuelle.

Côté solutions, plusieurs pistes sont avancées. Certaines classiques comme le développement de la polyvalence afin de pouvoir remplacer facilement les personnes ab-



Solution sécurisée de communication avec des travailleurs à domicile ou nomade. (doc WALLIX)

sentes, ou encore l'aménagement du temps de travail afin que les personnes présentes puissent compenser le manque de bras par une période d'activités plus grandes (suspension du repos hebdomadaire, dérogation à la durée hebdomadaire qui passerait de 48 à 60 h/semaine...).

limiter les échanges

La mesure la plus originale reste sans conteste le déplacement du lieu de travail au domicile du salarié. Ce vieux serpent de mer, qui se heurte à de nombreuses barrières psychologiques chez les employeurs comme chez les salariés, refait surface en un lieu où on ne l'attendait pas forcément. Bien sûr, le télétravail avait été évoqué sur

des problématiques d'économie d'énergie, de désengorgement d'axes de transport, le voilà frein de pandémie et facteur de performance pour l'entreprise.

Certes de nombreux emplois de production ne seront jamais concernés par ce type de travail, mais, à y regarder de plus près, certains postes administratifs pourraient faire l'objet d'une réflexion : être devant son ordinateur à la maison ou au bureau, cela ne semble à première vue pas très différent. Il faut bien sûr « apprivoiser » la méthode et trouver les conditions qui apportent aux deux parties, mais les systèmes informatiques modernes facilitent grandement les choses (liaison internet, téléphonie IP, ordinateur portable...). Il faut éga-

lement signaler que des outils permettent aujourd'hui d'encadrer ce mode de travail en permettant à l'employeur de suivre avec précision le temps passé par l'employé sur sa machine, ainsi que ce qu'il y fait. Il peut facilement avoir la garantie que celui-ci s'acquitte loyalement de la tâche pour laquelle il est rémunéré.

Notons encore que les autres avantages du télétravail restent d'actualité et viennent s'ajouter à cette capacité de protection : moins de transport, donc moins de fatigue et plus de temps disponible pour ses activités et son épanouissement personnels... autant de bonnes raisons pour tester la méthode, mais faut-il vraiment attendre la grippe pour cela ? ●